



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 27 mars 2024  
Date d'affichage/publication : le 27 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de membres présents : 31  
Absent : 0

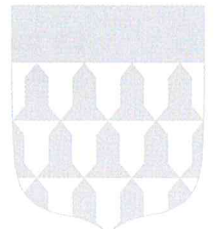
**Présents** - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis MENAGER.

**Secrétaire de séance** : Madame Julie QUEVA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

\* \* \*



*Finances*  
*Décisions budgétaires*

Divers (7.1)

**APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le 1<sup>er</sup> adjoint, président de la séance, présente au Conseil Municipal, le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2023 repris dans le CFU :

Le compte financier unique 2023 de la Ville a été arrêté à la somme de 21 752 570,69 € en recettes et 18 619 955,78 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement. Il peut être résumé comme suit :

**\* SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Déficit 2022 :	1 939 587,10 €
- Titres émis 2023 :	6 156 048,57 €
- Mandats émis 2023 :	4 635 533,04 €
<b>Déficit d'investissement cumulé fin 2023 :</b>	<b>419 071,57 €</b>
- Restes à réaliser dépenses	578 598,88 €
- Restes à réaliser recettes :	209 670,44 €
<b>Solde</b>	<b>368 928,44 €</b>

**Déficit d'investissement cumulé 2023 avec les restes à réaliser : 788 000,01 €**

**\* SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent 2022:	240 799,97 €
- Titres émis 2023 :	15 596 522,12 €
- Mandats émis 2023 :	13 984 422,74 €

**Excédent de fonctionnement cumulé fin 2023 : 1 852 899,35 €**

Soit un résultat déficitaire de 419 071,57 € en section d'investissement et un déficit de 788 000,01 € en incluant les restes à réaliser.

Soit un résultat excédentaire de 1 852 899,35 € en section de fonctionnement.

La somme disponible pour le budget primitif 2024 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2023 et les reports de 2023 sur 2024 est donc de 1 064 899,34 €.

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant les exercices budgétaires passés.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2023 présente les principales masses suivantes :

L'actif net de la Ville s'élève au 31 décembre 2023 à 75,9 M€, financé à hauteur de 83% par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- 73,9 M€ d'actif immobilisé :
  - 6,2 M€ de terrains
  - 55,03 M€ de constructions
  - 9,1 M€ de réseaux et installations de voirie
  - 1,7 M€ d'immobilisations mises à disposition ou affectées
  - 0,8 M€ d'autres immobilisations corporelles (véhicules, matériels utilisés pour le fonctionnement des services, mobilier...)
  - 1,04 M€ d'immobilisations incorporelles (dont subventions d'investissements versées)
  - 0,05 M€ d'immobilisations financières
- 2 M€ d'actif circulant :
  - 0,2 M€ de créances (factures en attente de règlement)
  - 1,8 M€ de disponibilités

Cet actif net est financé comme suit :

- 63,2 M€ de fonds propres
- 12,1 M€ de dette bancaire
- 0,5 M€ de dette à court terme

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver le résultat de l'exercice 2023, tel qu'il ressort du compte financier unique 2023 de la commune.

Le Conseil,  
Où cet exposé,  
Adopte les conclusions du rapport,  
Par 32 voix pour et 1 non-votant (M le Maire étant sorti)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme



Christophe HANCQ  
1<sup>er</sup> Adjoint

La secrétaire de séance  
Julie QUEVA

